



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 mars 2014

L'UNSSF accueille les déclarations de Madame Touraine comme une 1ère étape pour répondre aux besoins de reconnaissance de la sage-femme à l'hôpital comme en ville.

Ces mesures vont dans le sens des propositions rédigées et portées par l'UNSSF lors des différents groupes de travail.

Madame Touraine rappelle son attachement à la santé des femmes et désire y associer pleinement les sages-femmes tout au long de leur vie et pas seulement au moment de la naissance.

Elle s'engage à reconnaître le caractère médical des compétences des sages-femmes en ville comme à l'hôpital par 5 mesures :

- la création d'un statut médical de sage-femme des hôpitaux au sein de la Fonction Publique Hospitalière
- la valorisation des compétences médicales de la sage-femme
- de nouvelles responsabilités confiées aux sages-femmes
- la formation des sages-femmes renforcée
- une revalorisation salariale

L'UNSSF est prête à poursuivre les travaux dans cet objectif.

Le salaire est une composante de la reconnaissance professionnelle. Nous souhaitons que cette revalorisation salariale soit à la hauteur du niveau reconnu de responsabilités médicales de la sage-femme.

La question statutaire étant clarifiée, l'UNSSF appelle les sages-femmes de tous modes d'exercice à rester vigilantes et les invite à rejoindre l'UNSSF pour poursuivre les travaux nécessaires à la mise en oeuvre concrète de ces mesures dans les services de maternité et dans les cabinets libéraux.

Contact presse

Vincent Cicéro 06 11 98 00 17